

REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} TOURNOI REGIONAL D'ANNONAY

25 ET 26 MARS 2017

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.Bad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le juge-arbitre est Jean-Marc SANJUAN. Le tournoi est autorisé par la F.F.Bad sous le numéro : *demande en cours*.
2. Le tournoi est un tournoi « Senior » ouvert à toutes les catégories d'âges de Cadets à V7 licenciés à la Fédération Française de Badminton, pouvant s'inscrire dans les Séries R4/R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/P12/NC.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Le juge-arbitre a la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
4. La feuille d'inscription (une par club de préférence) et le règlement devront obligatoirement nous parvenir avant le 11 mars 2017, date de réception du courrier (aucune inscription ne sera validée sans règlement). Les inscriptions sur « badiste » seront clôturées le 6 mars 2017 mais ne seront valides qu'avec réception du règlement. Le tirage au sort aura lieu le 15 mars 2017. Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard à cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.
5. Le montant est de 17 euros pour deux tableaux, 14 euros pour un seul tableau. Le règlement par chèque et par club est conseillé.
6. Les têtes de séries seront désignées par le juge-arbitre à l'aide du CPPH de la F.F.Bad au 15 mars 2017 (jour du tirage au sort), l'organisateur se réserve le droit de modifier la série d'inscription suite à la mise à jour du CPPH afin de garantir des tableaux homogènes.
7. C'est le classement du meilleur joueur qui détermine la série d'inscription. Exemple : une paire D9/D8 sera inscrite en D7/D8. En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire. Exemple : 3 joueurs inscrits en DH R5/R6 : 1 R5, 1 R5, et 1 R6, les deux R5 seront placés ensemble.
8. 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries. Il est possible de s'inscrire cependant que dans une série par jour, soit le samedi en mixte ou en simple et le dimanche en double (ceci dans un but organisationnel mais aussi pour faire jouer aux joueurs le maximum de matches). Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes. Les matches se joueront au gymnase du zodiaque (7 terrains), 18 avenue Jean Moulin à Annonay.
9. En cas de forte représentation, les séries pourront être séparées en 2 afin de maintenir la phase de qualification en poules plutôt qu'en élimination directe. La division sera réalisée en fonction du classement des joueurs.
10. Le nombre de joueurs est limité aux 180 premières inscriptions réparties dans les différentes séries, en cas de surnombre se référer à l'article 13.2.
11. En cas de nombre insuffisant de joueurs inscrits dans une série, l'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries. Elle prévendra les joueurs concernés.
12. En cas de forfait :
 - 12.1. d'un(e) participant(e) ou d'une paire, il (elle) pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première paire inscrits sur la liste d'attente.
 - 12.2. d'un(e) joueur (joueuse) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ».
13. Les tableaux (SH, SD, DH, DD et MX) comporteront :
 - 13.1. Tous les tableaux comporteront une première phase qualificative en poules suivie d'une phase en élimination directe.
 - 13.2. Pour chaque tableau, le nombre d'inscrits est limité. En cas de dépassement dans le tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorités seront :
 - Ordre d'arrivée de la fiche d'inscription accompagnée de son règlement
 - Fiche d'inscription reçue sans son règlement (Email ...)
 - Joueur inscrit dans sa série de classement.
 - 13.3. Les tableaux SD, SH et DX se dérouleront sur la journée du samedi jusqu'aux finales. Le dimanche se joueront les DD et les DH jusqu'aux phases finales également.

14. L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés jusqu'à 1h à l'avance.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette...).
16. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quelques soit le niveau de la compétition.
17. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
18. Les matches se dérouleront en auto-arbitrage, en cas de litige, les joueurs feront appel au JA qui désignera un arbitre ou faisant office.
19. Les joueurs disposent de 5 minutes à compter de l'annonce de leur match pour se rendre sur le terrain, tester les volants, se préparer, changer de tenue et débiter leurs matches, ils devront commencer par le test des volants.
20. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté faute, sauf au service, où il sera compté comme « let » la 1^{ère} fois et faute si touché au 2^{ème} service. Pendant l'échange et au service, les filins touchés seront annoncés « let ».
21. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains.
22. Conformément au règlement général des compétitions, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre les deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord de l'intéressé(e). Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
23. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôle.
24. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence. Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 13 autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance.
25. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Carlton GT3).
26. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié, dans un délai de 5 jours maximum après le tournoi, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la commission régionale d'arbitrage (Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN ou sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de sanction fédérale.
27. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.
28. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulation des tribunes et l'accès au plateau sportif avec leurs sacs et de respecter la propreté des tribunes, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Date :	Signature du Juge Arbitre :
Le 17/11/16/	Jean-Marc SANJUAN : 

